



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ORGANISATION D'UNE BROCANTE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

N°2024/44

Le Maire de Fontenay-le-Vicomte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande formulée par AM' EVENT domiciliée à LE BARCARES (66420), 15 boulevard Jean Jaurès représentée par Mr Anthony MARRARO ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un plan de circulation et de stationnement le dimanche 19 mai 2024 à partir de 00h00 heures et jusqu'à 21h00, en raison de la tenue d'une brocante devant s'installer Grande Rue ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit sur la totalité de la Grande Rue le dimanche 19 mai 2024 à partir de 0 heure et jusqu'à 21 heures à partir du Rond-point de la Vierge et jusqu'à l'intersection avec le RD 17.

Article 2 : La circulation sera interdite de 04h00 du matin à 21h00 le dimanche 19 mai 2024 sauf nécessité absolue (Pompiers et services de secours)

Article 3 : Le stationnement et la circulation seront interdits également dans la rue Chantecoq - la Ruelle - la rue de la Mairie - la route de Chevannes (tronçon entre la Grande Rue et la rue de la Croix Boissy).

Article 4 : L'accès en cas d'urgence se fera par la rue Chantecoq - la Ruelle - la rue de la Mairie - la route de Chevannes (via la rue de la Croix Boissy).

Article 5 : Une déviation sera mise en place par la rue du Château, la rue de la Salle et la rue des Messis.

Article 6 : Madame le Maire, Mesdames les Secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fait à Fontenay-Le-Vicomte, le 06 mai 2024

Le Maire,
Valérie MICK-RIVES



